

INFRASTRUCTURE ROUTIERE : Pour la 4e fois consécutive, la justice valide la construction de l'autoroute A69

Pour la 4e fois consécutive, la justice vient de valider la construction de l'autoroute A69 et ses modalités. Cette décision ne fait que confirmer une nouvelle fois la parfaite légalité de la nouvelle autoroute entre Castres/81 et Toulouse/31. Elle permet au concessionnaire [ATOSCA](#) de poursuivre les opérations conformément au calendrier des travaux de construction de l'A69 et de confirmer l'objectif d'une mise en service en 2025 en vue de désenclaver le territoire de Castres-Mazamet et d'améliorer significativement la sécurité routière de la liaison entre le Sud du Tarn et le reste de la région.

<https://www.a69-atosca.fr/>